

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Pélissanne - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014-2017 - Tranche 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Pélissanne, pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017 faisant apparaître les modifications suivantes conformément à l'annexe 1 :

- le projet de rénovation de musée communal a été abandonné,
- le projet d'aménagement de l'école de musique initialement prévue sur le site de la Maison Arnaud a été déplacé vers la bibliothèque Pierre et Robert Brun avec une augmentation du montant global du projet.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2014/2017.

Les opérations prévues au titre de la tranche 2017 sont les suivantes :

1. RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MISTRAL AVEC CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE

La commune de Pélissanne poursuit ses travaux de reconstruction du groupe scolaire Mistral.

Deux des groupes scolaires de la commune ne répondaient plus aux normes en vigueur et étaient trop vétustes pour être réaménagés à un coût raisonnable. Devant la difficulté de trouver des terrains disponibles en centre ville, la commune a décidé de regrouper les deux équipements sur le site Mistral avec une démolition de l'existant et une construction neuve.

Cela permettra de répondre aux besoins scolaires du secteur et aux normes actuelles des établissements recevant du public. De plus, ce regroupement facilitera le service de la restauration scolaire en lien avec la nouvelle cuisine centrale.

Le projet prévu pour 140 élèves de maternelle et 350 élèves d'élémentaire comprendra 6 classes pour la maternelle, 14 classes pour l'élémentaire et un espace restauration pour une surface totale plancher de 2872 m², ainsi que des espaces extérieurs (cours de récréation, préau, espaces verts...) pour environ 4000 m².

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2017, s'élève à 5.476.647 €HT, dont 4.271.647 €HT au titre de la tranche 2017.

La commune bénéficie d'une subvention de la Région de 340.595 € et d'une subvention de l'Etat de 1.524.860 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 3.559.821 € dont 2.776.571 € au titre de la tranche 2017.

2. AMENAGEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'exiguïté et l'état de l'école de musique existante ne permet pas de gérer de manière satisfaisante les besoins en matière d'enseignement musical et de politique culturelle de la commune. Ce projet doit permettre d'accroître le nombre d'usagers et de proposer de nouvelles activités artistiques.

Ainsi, la commune avait envisagé dans un premier temps la réinstallation de l'école sur le site de la Maison Arnaud qu'elle avait acquis dans cette optique. Malheureusement, l'étude de faisabilité a mis en exergue des contraintes techniques majeures qui ne permettent pas l'installation sur ce site.

La commune a donc décidé de déplacer le projet sur le site de l'actuelle bibliothèque Pierre et Robert Brun destinée à être désaffectée en raison de la construction de la nouvelle médiathèque.

Le montant de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 1.334.300 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 867.295 € au titre de la tranche 2017.

3. EXTENSION DE LA MAIRIE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR

Le projet concerne la création d'une nouvelle salle du conseil municipal accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il s'agit de relocaliser sur la salle polyvalente Marthe Reversat (place Tivoli) afin de mutualiser les usages dans l'objectif de réduire les coûts de fonctionnement. Cette salle permettra également d'accueillir différentes manifestations culturelles.

Le montant de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 340.000 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 221.000 € au titre de la tranche 2017.

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2017 de ce contrat 2014-2017 s'élève à 5.945.947 € HT conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 3.864.866 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014-10127T en application de la délibération 304 du 22 octobre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL